



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
(SEANCE PUBLIQUE)
N° 2/2017**

**EDITION ET IMPRESSION D'UN OUVRAGE TYPE « BEAU LIVRE »
POUR LE COMPTE DE L'INSTITUT ROYAL
DE LA CULTURE AMAZIGHE**

INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE (IRCAM)

Article 1: OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'édition et d'impression d'un ouvrage type « beau livre » pour le compte de l'IRCAM en lot unique.

Article 2: MODE ET PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé par appel d'offres ouvert sur offre de prix en application des dispositions l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 et de l'alinéa 2 paragraphe 3 de l'article 17 du règlement n° 2524 relatif aux marchés publics de l'Institut Royal de la Culture Amazighe ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Article 3: CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PRESTATIONS

Les prestations à entreprendre doivent répondre aux spécifications techniques générales et particulières ci-dessous :

- les textes fournis seront saisis sur PC ou Mac sous format Word ;
- la langue de saisie est l'amazighe, l'arabe ou le français. Pour l'amazighe, les caractères Tifinaghes seront fournis par l'Institut qui assurera une assistance à ce sujet ;
- le travail d'infographie (conception, maquette, typographie, mise en page...) sera à la charge du prestataire.

Article 4: VARIATION ET CARACTERE DES PRIX

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

Les prix mentionnés dans le bordereau des prix doivent tenir compte de l'ensemble des prestations auxquels ils s'appliquent, non seulement tels que ceux-ci sont décrits dans le bordereau des prix du présent marché, mais aussi tels qu'ils doivent être effectivement exécutés et livrés.

Toutes fournitures ou service proposés par le fournisseur dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Article 5: REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le titulaire du marché est soumis aux textes suivants :

1. le Règlement n° 2524 du 21/07/2014 relatif aux marchés publics de l'IRCAM ;
2. le Décret Royal n° 330-66 du 21 Avril 1967 portant règlement général de la Comptabilité Publique tel qu'il a été complété ou modifié;
3. le Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif aux nantissements des marchés publics ;
4. Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas. Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qu'ils imposent.

Article 6 : ENTITE CHARGEE DU SUIVI DE L'EXECUTION

Pour l'application du marché découlant du présent appel d'offres et des textes de référence, il y a lieu de préciser que le suivi de l'exécution sera assuré par le rectorat, le département du budget et du matériel et le CTDEC.

Article 7 : VALIDITE DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Article 8 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

En application de l'article 33 du règlement des marchés publics de l'IRCAM, la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai de soixante quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Article 9 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à deux mois (2 mois) à compter de la date précisée sur l'ordre de service de commencement de la prestation.

Article 10 : Droits de propriété

L'ouvrage, objet de cet appel d'offres, avec les photographies, textes, images, illustrations ainsi que toutes œuvres qui y sont intégrées, reste la propriété exclusive de l'IRCAM et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, vendu, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

Article 11 : LIVRAISON

La livraison de l'ouvrage est à la charge du fournisseur dans les locaux de l'IRCAM à Hay Ryad, Avenue Allal El Fassi, Madinat El Irfane, Rabat.

La livraison du fichier en format numérique se fera par le prestataire sur CD-ROM ou DVD au moment de la livraison de la quantité totale de l'article incluant :

- La dernière version WORD validé de l'ouvrage,
- La dernière version PDF validé de l'ouvrage,
- L'ensemble des illustrations et images qui y sont intégrées.

Les fichiers doivent être complets incluant la couverture de l'ouvrage et doivent être entièrement exploitables et sans restriction sécuritaire (copier/coller, etc.), et permettant la recherche intégrale des textes.

Le fournisseur conserve l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences onéreuses de toute perte, avarie ou retard dus au transport jusqu'aux sites désignés par l'IRCAM. Les articles reconnus défectueux seront isolées par les soins et aux frais du fournisseur, remplacées ou réparées dans un délai défini d'un commun accord.

Article 12 : REPRESENTATION DU PRESTATAIRE

Pendant toute la période du marché, le prestataire devra désigner un représentant muni des pouvoirs nécessaires pour assurer le suivi de la réalisation des prestations objet du présent marché.

Article 13 : RECEPTION PROVISOIRE et DEFINITIVE

Dans un délai de dix jours après livraison de la totalité des articles commandés, L'IRCAM procédera à la réception provisoire. Celle-ci sera prononcée dès que toutes les vérifications des fournitures auront été déclarées satisfaisantes par L'IRCAM et sera sanctionnée par un P.V de réception provisoire.

En cas d'acceptation par la commission de l'ensemble des articles, la commission établira un procès verbal de réception définitive dans un délai de dix jours.

Article 14 : MODALITES DE REGLEMENT

L'IRCAM se libérera des sommes dues par eux en faisant donner crédit par virement au compte bancaire indiqué dans l'acte d'engagement retenu sur production d'une facture représentant le montant de la commande totalement réalisée.

La facture doit répondre aux conditions suivantes :

1. être conforme au bordereau des prix - détail estimatif pour les prestations réalisées ;
2. être signée (par la personne ayant la délégation des pouvoirs), datée et cachetée ;
3. être arrêtée en toutes lettres ;
4. faire ressortir les montants HT, TVA et TTC (pour les fournisseurs étrangers, elle doit faire ressortir le montant de la part en devise à transférer) ;
5. fournie en cinq exemplaires dont l'originale est timbrée de dimension ;
6. elle doit rappeler les références du marché et l'intitulé exact du compte bancaire de l'attributaire du marché, ainsi que le RIB composé de 24 chiffres.

Le paiement sera effectué après la prononciation de réception provisoire et de la réception par l'IRCAM des pièces justificatives (factures, Bons de livraison, cautionnements, etc...).

Article 15 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison dans les délais fixés, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'Institut, une pénalité de 1[°]/100 (un pour mille) du montant du marché par jour de retard.

Toutefois, le montant total de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché.

Article 16 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

Le cautionnement provisoire est fixé à quinze mille dirhams (15 000,00 dh). Il sera restitué aux candidats non retenus.

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché, il doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, qui sera libéré à la réception définitive.

Par dérogation à l'article n°40 du CCAG-EMO, il ne sera pas appliqué de retenue de garantie pour ce marché.

Article 17 : ASSURANCE

Conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO, l'attributaire doit présenter une police d'assurance couvrant les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

Article 18 : LITIGES

Tout litige entre le maître d'ouvrage et le titulaire est soumis aux tribunaux compétents conformément aux dispositions des articles 53 et 55 du CCAG-EMO.

Article 19 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'élection du domicile, il faut se conformer aux dispositions de l'article 17 du CCAG-EMO.

Article 20 : CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit de l'IRCAM, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par l'IRCAM ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document, autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de l'IRCAM et tous ses exemplaires seront retournés à L'IRCAM, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

Article 21 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 22 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de résiliation du présent marché, il sera fait application prévues au CCAG-EMO.

Article 23 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

- a) la liquidation des sommes dues par l'IRCAM en exécution du marché, sera opérée par les soins du Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué ;
- b) l'autorité chargée de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemens ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 7 du Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif aux nantissemens des marchés publics, est le Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué ;

- c) les paiements prévus aux marchés seront effectués par l'Agent comptable de l'IRCAM, seul qualifié pour recevoir les significations des créances du titulaire du Marché.

Le Recteur de l'IRCAM, ou son délégué, délivrera sans frais, à l'entrepreneur, sur sa demande écrite et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention "exemplaire unique" conformément aux dispositions du dahir N°01-15-05 du 19/02/2015.

ARTICLE 24 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Prix n° 1

- **Titre** : Maroc, Regards en Perspective
- **Type** : beau livre
- **Thématique** : Maroc, regards et perspectives, autour du Maroc contemporain.
- **Volume** : environ 300 pages entre textes et images.
- **Images** : 400 à 600 images, sur une ou deux pages. Images fournies par les soins de l'IRCAM et éventuellement par le prestataire. La numérisation des négatifs et des diapositives sont à la charge du prestataire.
- **Textes** : légendes, textes littéraires, textes -(ethnographiques, géographiques, historiques, culturels...) fournis par l'IRCAM sous format Word.
- **Format d'intérieur fini** : 23.5 X 29 cm, (format paysage).
- **Nombre d'exemplaires** : 500 munis chacun de son PDF sur disque compact.
- **Impression intérieure** : impression en quadri recto verso, sur papier couché semi-mat 170 gr/m².
- **Impression couverture** : dorure à chaud sur la toile contre collé sur carton 1700 gr/m², bleu (couleur du logo ircam).
- **Impression jaquette** : impression recto en quadri sur papier blanc couché mat 170 gr/m², pelliculage brillant recto + cromalin.
- **Façonnage** : reliure cousue collée, tranchefile, dos carré.
- **Livraison** : Emballage en plastique rétractable par unité
- **Infographie** : conception, maquette, typographie, mise en page, traitement d'images, impression, corrections à la charge du prestataire.
- **Un CD** : comportant le fichier numérique du beau livre aux formats d'élaboration, notamment In design et PDF + toutes les illustrations et images incorporées.

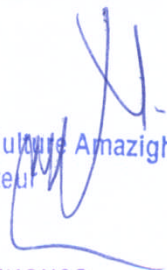
ARTICLE 25 : BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

Edition et impression d'un ouvrage type « beau livre » pour le compte de l'IRCAM.

N° des prix	Désignation	Unité de mesure	Qté	Prix Unitaire en Dirhams (Hors TVA)		Prix Total
				En chiffres	En lettres	
1	<p>Titre : Maroc, Regards en Perspective Type : beau livre Thématique : Maroc, regards et perspectives, autour du Maroc contemporain. Volume : environ 300 pages entre textes et images. Images : 400 à 600 images, sur une ou deux pages. Images fournies par les soins de l'IRCAM et éventuellement par le prestataire. La numérisation des négatifs et des diapositives sont à la charge du prestataire. Textes : légendes, textes littéraires, textes - (ethnographiques, géographiques, historiques, culturels...) fournis par l'IRCAM sous format Word. Format d'intérieur fini : 23.5 X 29 cm, (format paysage). Nombre d'exemplaires : 500 munis chacun de son PDF sur disque compact. Impression intérieure : impression en quadri recto verso, sur papier couché semi-mat 170 gr/m². Impression couverture : dorure à chaud sur la toile contre collé sur carton 1700 gr/m², bleu (couleur du logo ircam). Impression jaquette : impression recto en quadri sur papier blanc couché mat 170 gr/m², pelliculage brillant recto + cromalin. Façonnage : reliure cousue collée, tranchefile, dos carré. Livraison : Emballage en plastique rétractable par unité Infographie : conception, maquette, typographie, mise en page, traitement d'images, impression, corrections à la charge du prestataire. Un CD : comportant le fichier numérique du beau livre aux formats d'élaboration, notamment In design et PDF + toutes les illustrations et images incorporées.</p>	Unité	500			
				TOTAL HT		
				TVA		
				TOTAL TTC		

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de

.....
.....(en chiffres et en lettres, Dh, TTC)

<p><u>Le concurrent</u> (Lu et accepté)</p>	<p><u>Le Recteur de l'IRCAM</u> Le 18/04/2017</p>
	<p>Institut Royal de la Culture Amazighe Le Recteur</p>  <p>Ahmed BOUKOUSS</p>